

ACTION URGENTE

DEUX PERSONNES LIBÉRÉES, DES CENTAINES D'AUTRES TOUJOURS DÉTENUES EN IRAN

Reza al Basha, étudiant et journaliste syrien, a été remis en liberté le 10 janvier à Téhéran, la capitale iranienne. La défenseure des droits des femmes **Atieh Yousefi** a été, quant à elle, libérée sous caution le 11 janvier. **Leily Afshar**, une photographe, figure parmi les centaines d'autres personnes toujours détenues au secret à la suite de la vague d'arrestations qui ont eu lieu aux alentours du 27 décembre, jour de la fête musulmane chiite de l'Achoura. Toutes les personnes détenues risquent la torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Reza al Basha, vingt-sept ans, a été arrêté alors qu'il couvrait, pour la chaîne de télévision émirienne Dubai TV, les manifestations antigouvernementales qui ont eu lieu à Téhéran le 27 décembre. On ignore où il était détenu. Il a été remis en liberté sans inculpation. La défenseure des droits des femmes **Atieh Yousefi**, arrêtée le 28 décembre à Rasht, une ville du nord du pays, a été libérée moyennant une caution de 200 millions de rials (soit environ 14 000 euros). On ne dispose d'aucune information concernant les charges qui pourraient être retenues contre elles.

Lors de la fête de l'Achoura et les jours suivants, des manifestations antigouvernementales se sont déroulées dans tout le pays ; elles ont été violemment réprimées. Au moins sept personnes ont été tuées, semble-t-il, par les forces de sécurité sur les lieux des rassemblements ou à proximité. **Leily Afshar**, une photographe de vingt-neuf ans, a également été arrêtée à Téhéran le 27 décembre. Des centaines d'autres personnes sont toujours détenues. Une liste comportant 156 noms de personnes incarcérées a été publiée par des organisations de défense des droits humains. Le 1^{er} janvier, le responsable adjoint du pouvoir judiciaire a annoncé que les personnes arrêtées ne seraient pas libérées sous caution. Cependant, le 12 janvier, un parlementaire a déclaré dans une interview que 16 des 26 femmes arrêtées le jour de l'Achoura avaient été remises en liberté.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- réjouissez-vous de la libération de Reza al Basha et d'Atieh Yousefi, et demandez la libération immédiate et inconditionnelle de toute personne détenue uniquement pour avoir participé de manière pacifique à des manifestations lors de l'Achoura ou les jours suivants ;
- exhortez les autorités iraniennes à faire en sorte que, pendant leur détention, Leily Afshar et toutes les autres personnes incarcérées soient protégées contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, autorisées à entrer en contact avec leurs proches et leurs avocats ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux nécessaires, et soient déférées sans délai à la justice afin qu'elles puissent contester la légalité de leur détention ;
- exprimez les craintes que vous inspire l'annonce faite par le responsable adjoint du pouvoir judiciaire, selon laquelle les personnes arrêtées ne seront pas libérées sous caution, car cela restreindrait la capacité des juges à ordonner la remise en liberté dans l'attente de leur procès des personnes arrêtées arbitrairement.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 24 FEVRIER 2010 :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street, Tehran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques :

info_leader@leader.ir

via son site Internet :

<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter>

ter (en anglais)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Sadeqh Larijani
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)
Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran, 1316814737
République islamique d'Iran

Courriers électroniques : via son site

Internet :

<http://www.dadiran.ir/tabid/75/Default.aspx>

(1^{er} champ comportant une étoile : prénom ;

2^e champ : nom de famille ; 3^e champ :

adresse électronique)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Chef du Comité des droits de l'homme au sein du pouvoir judiciaire :

His Excellency Mohammad Javad Larijani
Bureau of International Affairs, Office of the Head of the Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave. south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : bia.judi@yahoo.com

Fax : + 98 21 5 537 8827 (merci de vous

montrer persévérant)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 06/10 (MDE 13/004/2010). Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/004/2010/fr.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DEUX PERSONNES LIBÉRÉES, DES CENTAINES D'AUTRES TOUJOURS DÉTENUES EN IRAN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Achoura, qui se déroule lors du mois de *mouharram* du calendrier islamique, est l'un des jours les plus saints pour les musulmans chiites, qui descendent généralement dans la rue afin de commémorer la mort de l'imam Hussein, le petit-fils du prophète Mahomet. Cette date correspondait aussi au septième jour du deuil du grand ayatollah Montazeri, un haut dignitaire religieux opposé au régime qui était décédé la semaine précédente. Des personnes présentes à ses funérailles avaient également été arrêtées (voir l'AU 347/09, MDE 13/132/2009).

Les manifestations organisées en juin et juillet pour protester contre le résultat contesté de l'élection présidentielle de juin 2009 ont été violemment réprimées et les *bassidji*, une milice paramilitaire, ont eu recours à une force excessive. Depuis lors, des manifestations ont lieu à l'occasion de dates d'importance nationale car les rassemblements publics sont autorisés lors de ces journées. Il s'agit notamment de la Journée mondiale d'Al Quds (18 septembre), de l'anniversaire de la prise de l'ambassade américaine (4 novembre) et de la Journée nationale des étudiants (7 décembre), lors de laquelle des centaines de manifestants ont été arrêtés, beaucoup ayant été libérés par la suite.

Nombre des personnes arrêtées lors de manifestations précédentes ont été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements. Au moins trois d'entre elles sont mortes des suites des actes de torture qui leur ont été infligés au centre de détention de Kahrizak, près de Téhéran. Le 19 décembre 2009, un tribunal militaire de Téhéran a annoncé que 12 personnes avaient été inculpées, dont trois de meurtre, à la suite de ces violences.

Lors de la fête de l'Achoura et dans les jours qui ont suivi, les forces de sécurité ont fait preuve d'une violence sans précédent depuis les mois de juin et juillet. Le site Internet d'opposition Jaras estime qu'au moins 1 300 personnes ont été arrêtées à travers l'Iran, dont 600 à Ispahan et 200 à Najafabad, et les autorités ont reconnu l'arrestation de 500 personnes à Téhéran. Selon des organisations de défense des droits humains, au moins 300 personnes sont toujours détenues à la prison d'Evin, à Téhéran, et d'après des informations qui n'ont pas été confirmées, d'autres personnes pourraient être incarcérées dans un centre de détention rouvert dans le complexe d'Eshratabad, au centre de Téhéran, et placé sous le contrôle des *pasdaran* (gardiens de la révolution). Les autorités iraniennes ont déclaré que les manifestants qui « *se soulèvent* » ou commettent des actes de violence tels que des incendies volontaires seraient inculpés de *mohareb* (inimitié à l'égard de Dieu), une infraction passible de la peine de mort. Le 5 janvier, cinq personnes dont on ignore les noms auraient été inculpées de *mohareb* à la suite des manifestations de l'Achoura et pourraient être jugées très prochainement.

Les autorités ont reconnu entre huit et 15 décès survenus lors de ces rassemblements, bien que ce chiffre ait ensuite été réduit à sept. Elles ont nié le fait que Sayed Ali Moussavi, le neveu du dirigeant de l'opposition Mir Hossein Moussavi, a été tué par les forces de sécurité, en affirmant qu'il avait été abattu en pleine poitrine par des tireurs inconnus à proximité de son domicile. Mohsen Makhmalbaf, un réalisateur proche de Mir Hossein Moussavi, a déclaré le 29 décembre que Sayed Ali Moussavi avait reçu, la semaine précédant son décès, plusieurs menaces de mort – proférées par des membres des forces de sécurité dont on ignore l'identité – et qu'il avait été abattu en pleine poitrine par cinq hommes, qui seraient des agents en civil des forces de sécurité. Au moins deux des autres personnes tuées auraient été délibérément renversées par des véhicules appartenant, semble-t-il, aux forces de sécurité, bien que les autorités nient une fois de plus toute responsabilité.

Selon Jaras, plus de 180 journalistes, défenseurs des droits humains et membres de partis politiques proches de Mir Hossein Moussavi et de l'ancien président Khatami auraient été arrêtés à leur domicile ou sur leur lieu de travail depuis le début des manifestations, parmi lesquels Emadeddin Baghi, le lauréat 2009 du prix Martin Ennals, décerné à des défenseurs des droits humains. Voir l'AU 05/10, MDE 13/003/2010. La défenseure des droits des femmes Mansoureh Shojaee, qui participe à la campagne Un million de signatures, a aussi été arrêtée à son domicile le 28 décembre. Elle est détenue, semble-t-il, sans inculpation à la prison d'Evin. Ebrahim Yazdi, dirigeant du Mouvement pour la liberté de l'Iran, un parti politique interdit mais toléré, a été arrêté à son domicile le 28 décembre. Ce parti a annoncé depuis lors qu'il suspendait les activités de deux de ses sites Internet sous la pression du ministère du Renseignement.

Action complémentaire sur l'AU 06/10, MDE 13/006/2010, 13 janvier 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

